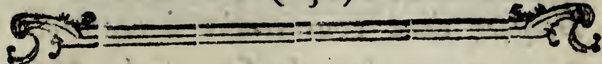
LETTRE

ET

ARRÊTÉS

Des GRENADIERS & CHASSEURS *de la Milice Citoyenne de Grenoble.*



Grenoble, le 5 Août 1789.

M

La Compagnie de GRENADIERS *& celle de* CHASSEURS *croient pouvoir aujourd'hui vous parler au nom de la Patrie qu'ils ont juré de défendre. Parmi les maux qui l'ont affligée, l'un des plus douloureux pour elle, est l'absence d'une portion honorable de ses Habitants.*

La tempête commence à s'appaiser, la tranquillité publique se rétablit, les gens de bien se rassurent, & les mesures qu'on a prises nous promettent bientôt le calme dans la Province; des regrets amers, une douleur profonde nous restent, rien ne peut les soulager que la présence de nos Concitoyens.

Daignez donc vous rendre à nos invitations, venez dans le ſein de la Mere commune, & ſoyez certains d'y trouver la sûreté promiſe par l'arrêté ci-joint, & l'eſtime publique.

Nous ſommes avec reſpect,

M

Vos très-humbles & très-obéiſſants ſerviteurs,
LES GRENADIERS ET CHASSEURS de la Milice Citoyenne de Grenoble.

DÉLIBÉRATION

De la Compagnie de Grenadiers de la Milice Citoyenne de la Ville de Grenoble.

DU 5 août 1789, dans une des Salles de la maiſon des Jacobins de cette Ville, où tous les Membres de la Compagnie de Grenadiers de la Milice citoyenne de Grenoble ſe ſont aſſemblés.

La Compagnie, après avoir conféré avec celle de Chaſſeurs, par le moyen de leurs Députés reſpectifs, a arrêté & juré ſur ſon honneur, qu'elle veillera à la ſûreté des Citoyens & à la conſervation de leurs fortunes, & tous ſes Membres ont promis de les défendre au péril de leur vie.

Au ſurplus, a arrêté que la préſente Délibération ſera adreſſée par les Commiſſaires des deux Compagnies aux Citoyens qui ſe ſont abſentés de la Ville, avec invitation d'y revenir ; & ont ſigné.

DÉLIBÉRATION

De la Compagnie de Chaſſeurs de la Milice Citoyenne de la Ville de Grenoble.

DU 5 août 1789, dans une des Salles des Auguſtins, où s'eſt aſſemblée la Compagnie de Chaſſeurs de la Milice Citoyenne de Grenoble.

Les Chaſſeurs, après en avoir conféré par Députés avec les Grenadiers, ont promis, ſur leur honneur, d'employer toutes leurs forces pour maintenir la tran-

quillité publique, & garantir à chaque Citoyen la ſûreté de corps & de biens qu'il doit trouver dans la ſociété.

Ils ont arrêté au ſurplus, que les perſonnes que les troubles ont pu éloigner de cette Ville, ſeront conjurées, au nom de la Patrie, d'y revenir; & qu'à cet effet il leur ſera écrit une lettre commune par les Grenadiers & les Chaſſeurs, laquelle ſera ſignée par les Commiſſaires nommés; & ont ſigné.

786